

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 21
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) : 1

DEL 2025_039

Date de convocation :

Le 29 avril 2025

Date d'affichage :

Le 29/04/2025

Fait à Aigondigné,

Le 30 avril 2025

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia.

Absent(s) : AUDÉ Laurent.

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ.

Délibération 2025_039 : MARCHÉ PUBLIC

Objet : Attribution du marché de service pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la maison Roulet.

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison Roulet en future Mairie principale.

Une consultation a été lancée en vue de désigner un Maître d'Œuvre chargé de la conception et du suivi des travaux.

Après analyse des offres reçues et vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 28 avril 2025, conformément aux critères de sélection définis dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché de service pour la mission de Maîtrise d'Œuvre à « Atelier d'Architecture » de Madame Nathalie LAMBERT dont la proposition a été jugée la plus favorable.

La Commission d'Appel d'Offres considère que son projet répond le mieux aux attentes techniques, financières et architecturales du projet. Cette attribution marque une étape déterminante pour la mise en œuvre de la réhabilitation, permettant d'engager prochainement la phase d'études détaillées en vue du démarrage des travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le Marché au Cabinet « **Atelier d'Architecture** » de Madame Nathalie LAMBERT pour un coût de 30 400 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.